



**Office Burundais des Recettes**

*“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “*



# BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

2<sup>ème</sup> trimestre 2021

OCTOBRE 2021

B.P 3465 BUJUMBURA II Tél : (+257)22 28 21 32 Webmail : obr.direction@obr.gov.bi - Web site : www.obr.bi





# TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	5
<b>AVANT PROPOS</b> .....	6
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE</b> .....	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi .....	7
I.2. Système d'enregistrement .....	7
I.3. Evaluation et mesure des quantités .....	8
I.4. Classification des produits .....	8
I.5. Traitement des données et production des tableaux .....	8
I.6. Limites .....	8
<b>CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE</b> .....	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur .....	9
II.2. Statistiques des exportations .....	10
II.3. Statistiques des importations .....	12
II.4. Marché extérieur d'écoulement .....	15
II.4.1 Part des exportations du Burundi vers les continents .....	15
II.5. Marché d'approvisionnement du pays .....	16
<b>CHAPITRE III : INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE</b> .....	19
III.1. Les échanges par zone d'intégration économique .....	19
III.2. Politique de facilitation du commerce .....	25
<b>CHAPITRE IV : AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR</b> .....	29
IV.1. Immatriculations des contribuables .....	29
IV.2. Immatriculations des véhicules .....	29
IV.3. Collecte des recettes .....	30
<b>ANNEXES</b> .....	31
Annexe 1 : Principaux produits importés au second trimestre 2021(En millions de BIF) .....	31
Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018-2021(En millions de BIF) .....	32
Annexe 3 : Importations et exportations par produit CTCI 4 à 3 positions .....	32



# LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

## 1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Exportations du pays au second trimestre (millions de BIF) .....	11
Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au second trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF) .....	11
Tableau 3 : Valeurs des importations au second trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF) .....	12
Tableau 4 : Importations des produits sensibles au second trimestre 2021(en millions BIF) .....	13
Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au second trimestre 2021(en millions de BIF) .....	15
Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au second trimestre 2021 (en millions de BIF) .....	19
Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au second trimestre 2021 (million de BIF) .....	20
Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au second trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF) .....	20
Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au second trimestre (millions de BIF) .....	21
Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au 2ème trimestre 2021 (million de BIF) .....	22
Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF) .....	22
Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 2ème trimestre(en millions de BIF) .....	23
Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 1er trimestre (en millions de BIF) .....	23
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au second trimestre 2021 (en millions de BIF) .....	24
Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 2ème trimestre 2021 (en millions de BIF) .....	25
Tableau 16 : Valeur des biens exonérées au profit des investisseurs au second trimestre 2021 (en millions BIF) .....	26
Tableau 17 : Valeur des importation du Burundi dans le cadre du TDU au second trimestre 2021 (en millions BIF) .....	27
Tableau 18 : Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au second trimestre 2021 .....	28
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au second trimestre 2021 .....	29
Tableau 20 : Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes au second trimestre 2021 .....	29
Tableau 21 : Effectif des véhicules immatriculés au second trimestre 2021 .....	29
Tableau 22 : Performance de la collecte des recettes au 2 ème trimestre 2021(En milliards BIF) .....	30
Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au second trimestre 2021 (en milliards BIF) .....	30

## 2. Liste des graphiques

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au second trimestre 2021 versus 2020 .....	10
Graphique 2 : Exportations par continent au second trimestre 2021 et 2020 .....	15
Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le second trimestre 2021 et 2020 .....	16
Graphique 4 : Part des Continents dans les importations du pays au second trimestre 2021 vs 2020 .....	17
Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au second trimestre 2021vs 2020 .....	18



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADB	: Agence pour le Développement du Burundi
BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
CITI	: Classification Internationale Types des Industries
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTI-RNF	: Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: non dénommé ailleurs
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarrif Extérieur Commun
T2_ 2020	: Second trimestre 2020
T2_ 2021	: Second trimestre 2021
UE	: Union Européenne
VRMS	: Vehicule Regustration Management System



## AVANT PROPOS

**D**epuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information. Ce document est appelé « Bulletin Trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes ».



Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...), les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations, le niveau d'exécution de certaines clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Le document ci présent présente les données du second trimestre 2021. Les données présentées dans ce bulletin montrent que la valeur des importations au cours du second trimestre 2021 s'élève à 506 482,1 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 39 770,4 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de 466 711,7 millions de BIF tandis que le taux de couverture des importations par les exportations est de 7,9%. Par ailleurs, 5 655 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 3 285 assujettis aux différents impôts et taxes. De plus, pour la même période, 4 954 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motocyclettes et les voitures ont été les plus immatriculées aux taux de 55,79% et 22,93% respectivement. Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a été performante à 119,21% tandis la croissance par rapport à la même période de 2020 est de 22,82%.

LE COMMISSAIRE GENERAL  
Pacifique MUNYESHONGORE

## INTRODUCTION

**L**e présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et sur les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le second trimestre 2021.

Ce bulletin est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Il prend également source dans les rapports consolidés des recettes, des extractions à partir de l'application VRMS et des données sur l'immatriculation des contribuables. Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce sur l'immatriculation des contribuables et des véhicules et sur les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- ✓ Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- ✓ Les échanges commerciaux avec le reste du monde ;
- ✓ L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- ✓ Les autres statistiques de l'OBR.



## CHAPITRE I

## CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin Trimestriel des statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004 ; la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans le document «Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010»

développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais.

D'autres ouvrages et documents aussi importants ont été utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2017, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

### I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmente ou diminue le stock des ressources

matérielles du pays. Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national.

### I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général.

Tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

#### ► A l'exportation :

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100) ;

- ✓ Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.



#### ► A l'importation :

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, 4200 et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- ✓ Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et l'entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- ✓ Les admissions temporaires ou en zones franchises (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- ✓ Les réimportations des marchandises (régimes 6020 et 6030).

### 1.3. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les valeurs sont exprimées en millions de Francs Burundais.

### 1.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la CTCI rev.4 selon les branches d'activités, la CITI, etc....

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques

sur le commerce extérieur selon la Nomenclature SH version 2017 et la Nomenclature de CTCI rev.4. Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire. Comme la Douane utilise la Nomenclature SH, pour passer à la nomenclature CTCI, un tableau de passage du SH à la CTCI rev4 se trouve dans le document sur la CTCI.

### 1.5. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les exportations du thé captées par les services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu au Kenya. Des clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies

à l'ISTEEBU et à la BRB par l'OTB. Les autres données proviennent du logiciel VRMS utilisé dans l'immatriculation des véhicules, de la compilation des données sur l'immatriculation des contribuables ainsi que des recettes collectées sur les différents centres de collecte.

### 1.6. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfron-

alières informelles et les données sur les importations et exportations de l'énergie électrique.



## CHAPITRE II

# ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exporta-

tions, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et enfin des marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

### II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur au Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de mettre en place la balance

commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

#### II.1.1. Les flux des marchandises

➤ Les exportations du Burundi ont augmenté de 29,01% au second trimestre 2021 base 2020.

Au second trimestre 2021, les exportations ont augmenté de 29,01% par rapport à la même période de 2020, passant de 30 827,7 millions BIF à 39 770,4 millions BIF en 2021.

➤ Les importations ont augmenté de 21,5% au second trimestre 2021 base 2020.

Les importations du pays ont augmenté de 21,5% au cours de la période sous analyse passant de 416 746,6 millions BIF en 2020 à 506 482,1 millions BIF en 2021.

#### II.1.2. La Balance Commerciale et le taux de couverture

Le solde de la Balance Commerciale est la différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations des marchandises. Une balance commerciale positive signifie que le pays exporte plus de biens (en termes de valeur) qu'il n'en importe ; on parle alors d'excédent commercial ou de balance commerciale excédentaire. Dans le cas contraire, on parle de déficit commercial ou de balance commerciale déficitaire.

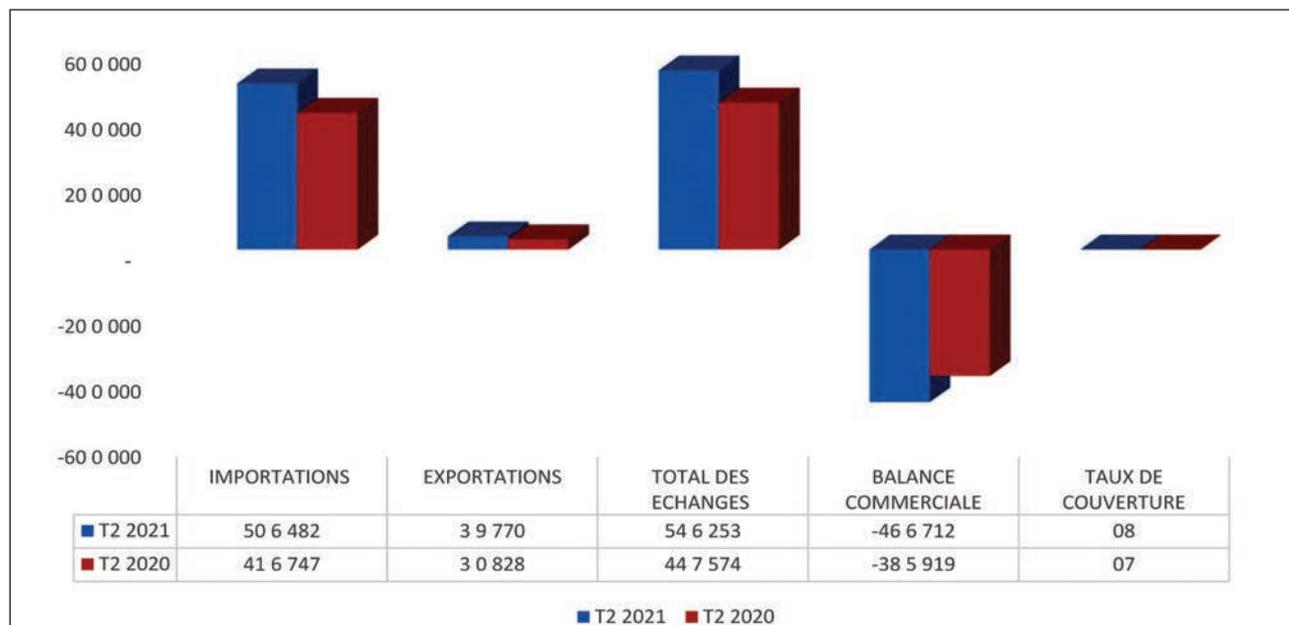
- Bien que les exportations ont augmenté, les termes de la balance commerciale restent défici-

taires. En effet, la balance commerciale au second trimestre 2021 accuse un déficit de 466 711,7 millions BIF. Par rapport à la même période de 2020, il s'est détérioré de 20,9% ;

- Les échanges commerciaux ont augmenté de 20,05% par rapport à la même période de 2020 ;
- Le taux de couverture des importations par les exportations s'est légèrement amélioré de 0,46 points au second trimestre 2021, passant de 7,4% en 2020 à 7,9% en 2021.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au second trimestre 2021 versus 2020



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

## II.2. Statistiques des exportations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations tout en distinguant les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les

principaux produits d'exportation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations.

### II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Les exportations totales se composent :

- ✓ Des exportations définitives des produits locaux, c'est-à-dire les exportations sans retour des biens produits ou fabriqués sur le territoire économique du pays ;
- ✓ Des exportations temporaires des produits pour le perfectionnement passif ou en retour en l'état ;
- ✓ Des réexportations qui sont des exportations des biens d'origine étrangère ayant été auparavant enregistrés comme des importations (mise en consommation ou sous régimes suspensifs).

Le montant global des exportations au second trimestre 2021 se répartit en exportations définitives

des produits domestiques pour une valeur de 31 046,6 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 3 539,6 millions de BIF et 5 184,29 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2020, les exportations définitives des produits locaux ont augmenté de 20,840% tandis que les exportations temporaires ont augmenté de 71,99%. Quant aux réexportations, elles ont connu une augmentation de 68,48%. Globalement, les exportations totales ont augmenté de 29,01% en passant de 30 827,2 millions de BIF au second trimestre 2020 à 39 770,4 millions de BIF en 2021 comme le montre le tableau 1.



**Tableau 1 : Exportations du pays au second trimestre (millions de BIF)**

Type de flux	code flux	Nom du flux	T2 2021	T2 2020	Variation en %
Exportations domestiques définitives	1000	Exportation définitive de produit national	27 853,1	23 910,3	16,5
	9000	Exportation définitive ne dépassent pas 2000 USD	3 193,5	1782,3	79,2
<b>MONTANT GLOBAL DES EXPORTATIONS DOMESTIQUES</b>			<b>31 046,6</b>	<b>25 692,6</b>	<b>20,8</b>
Exportations temporaires	2000	Exportation temporaire de produit national ou nationalisé	3 526,5	2 057,8	71,4
	2100	Exportation temporaire de produit sous régime suspensif	13,0	0,22	5,861.85
<b>TOTAL EXPORTATIONS TEMPORAIRES</b>			<b>3 539,6</b>	<b>2 057,9</b>	<b>71,9</b>
Réexportations	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	24,4	106,9	- 772
	3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	79,6	59,0	34,9
	3070	Réexportation en suite d'entrepôt privé			
	3071	Réexportation en suite d'entrepôt public	7,2	1,4	406,9
	3073	Réexportation en suite d'entrepôt spécial			
	3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 578,8	1 511,5	70,6
	1100	Exportation définitive de produit nationalisé	2 494,4	1 398,2	78,4
<b>TOTAL REEXPORTATIONS</b>			<b>5 184,3</b>	<b>3 077,2</b>	<b>68,5</b>

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

## II.2.2. Principaux produits locaux exportés.

Ce paragraphe traite des principaux produits locaux que le pays a exportés au cours du second trimestre 2021.

✓ **Plus de 60% de la valeur des exportations sont dominés par 4 produits.**

Les exportations du Burundi au second trimestre 2021 sont essentiellement dominées par le thé, le café, les bières et les cigarettes qui totalisent à eux seuls 61,9% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions sont : le thé (27,8%), le café (14,3%),

les bières (10,1%) et les cigarettes (9,8%)

✓ **Augmentation de la valeur des produits locaux exportés entre les 2 périodes**

Comparativement à la même période de 2020, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 20,8%. Cela est principalement expliqué par l'augmentation de la vente du café et des bières qui a augmenté respectivement de 126,05% et 150,38% au cours de la période sous analyse.

**Tableau 2 : Principaux produits d'exportation au second trimestre 2021 vs 2020 (en millions BIF)**

N°	HS4	Nom du produit	T2_2021		T2_2020		Variation en %
			Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1	0902	Thé	8 628,4	27,8	10 588,9	41,2	-19,0
2	0901	Café	4 437,2	14,3	1 962,9	7,6	126,0
3	2203	Bières	3 128,8	10,1	1 249,6	4,9	150,4
4	2402	Cigares cigarettes	3 035,4	9,8	2 543,8	9,9	19,3
5	1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	2 331,0	7,5	3 446,9	13,4	-32,4
6	7210	Produits laminés plats	2 190,7	7,1	886,0	3,4	147,3
7	7214	Barres en fer ou en aciers non alliés	1 892,3	6,1	946,6	3,7	99,9
8	2615	Minererais dites des 3T	737,7	2,4			



9	7615	Articles de ménage ou d'économie domestique	489,1	1,6	233,5	0,9	109,5
10	2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées	483,3	1,6	2,4	0,0	20 208,3
11	9404	Sommiers; articles de literie et articles similaires	363,8	1,2	376,9	1,5	-3,5
12	3923	Articles de transport ou d'emballage	3589	1,2	8,2	0,0	4,262,3
13	2302	Sons, remoulages et autres résidus,	306,8	1,0	306,2	1,2	0,2
14	2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol;	302,4	1,0	1,097,4	4,3	-72,4
<b>TOTAL PRINCIPAUX PRODUITS</b>			<b>28 685,98</b>	<b>92,40</b>	<b>23 649,3</b>	<b>92,0</b>	<b>23,5</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>			<b>2 360,60</b>	<b>7,60</b>	<b>2 043,2</b>	<b>8,0</b>	<b>-9,9</b>
<b>TOTAL DES EXPORTATIONS</b>			<b>31,046.6</b>	<b>100,0</b>	<b>25 692,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,8</b>

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

## II.3. Statistiques des importations

### II.3.1. Importations par régimes douaniers

Les importations du second trimestre 2021 s'élèvent à 506 482,1 millions de BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Bu-

rundi, ce montant est réparti comme décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Valeurs des importations au second trimestre selon les régimes douaniers (en millions BIF)

Type de flux	Regime	Nom du regime	T2_2021	T2_2020	Variation
Valeur des importations sous le regime commun	4000	Mise en consommation directe	240 355,9	195 341,1	23,0
	4100		7 610,4	11 7946,0	-35,5
	4200			58,2	-100,0
	4300		2,1		
	9000	Mise en consommation en régime simplifié d'une valeur inférieure à 2000 USD	11 678,0	5 478,4	113,2
<b>Total de valeur des importations sous le regime commun</b>			<b>259 646,4</b>	<b>212 672,3</b>	<b>22,1</b>
Importations sous les regimes économiques	5000	Admission temporaire	23,2	611,6	-96,2
	5300	Entrée en zone franche	92,1	220,3	-58,2
	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	3 266,6	1 726,0	89,3
	7000	Entrée en entrepôt privé	464,0	1 456,4	-68,1
	7100	Entrée en entrepôt public	101,8	247,1	-58,8
	7300	entrée en entrepôt spécial (carburant)			
	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	242 888,1	199 812,8	21,6
<b>Total des importations sous les regimes économiques</b>			<b>246 835,7</b>	<b>204 074,3</b>	<b>21,0</b>
<b>Total des importations</b>			<b>506 482,1</b>	<b>416 746,6</b>	<b>21,5</b>

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

### II.3.2. Principaux produits d'importation

#### II.3.2.1 Les importations en général

Dans ce paragraphe, sont considérés comme principaux produits d'importation, les produits qui, selon le TEC de la CAE à 4 positions, représentent au

moins 1% de la valeur globale des importations. Les lignes qui suivent décrivent le comportement des principaux produits importés au cours de la



période sous analyse en comparaison avec la même période de l'année 2020. Le tableau y relatif se trouve en annexe 1.

✓ **Les produits pétroliers sont à la tête des importations du Burundi**

Selon le principe énoncé ci-haut, seuls 20 produits ont rempli le critère d'avoir au moins 1% de la valeur globale des importations au second trimestre 2021, donc classés comme principaux produits importés et représentent 55,9% de la valeur globale des importations de la période concernée.

Les produits pétroliers dominent les importations à hauteur de 12,5%, suivi des médicaments (6,0%), du blé (3,6%) et des voitures de tourisme (3,4%).

Comparativement à la même période en 2020, il ressort que :

La valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 21,5%, passant 416 746,6 millions de BIF en 2020 à 506 482,1 millions de BIF en 2021.

- Les produits pétroliers gardent la première place pour les deux périodes en comparaison mais avec une variation négative de 0,15%;

- Les médicaments remontent à la 2ème place en 2021, alors qu'ils occupaient la 3ème place à la même période de 2020, avec une augmentation de 70,1% ;
- Les voitures de tourisme ont gardé la même place (4ème) entre les deux périodes en comparaison mais avec une diminution de la valeur de leurs importations de 0,7% ;
- Les réactifs de diagnostic ou de laboratoire ont passé de la 71ème place en 2020 à la 7ème en 2021 avec une variation positive de 1078,7%
- Le riz a été aussi importé en grande quantité par rapport à 2020. Sa variation entre les deux périodes est de 833,8%.
- Certains produits ont connu une diminution de la valeur de leurs importations ; il s'agit notamment des produits pétroliers, des voitures de tourisme, du sucre, des produits laminés du 72,1 ainsi que des engrais minéraux ou phosphatés avec des taux respectifs de -0,2% ; -0,7% ; -19,6%, -27,4% et -39,0% .

Pour plus de détail, référence au tableau n°1 en annexe.

### II.3.2.2. Les importations des produits sensibles

Parmi les importations enregistrées figurent celles des produits sensibles . Ce sont des produits soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarrif Extérieur Commun de

la Communauté d'Afrique de l'Est. Le tableau ci-dessous montre la valeur des produits sensibles importés au second trimestre 2021 en comparaison avec celle de la même période de l'année 2020.

**Tableau 4 : Importations des produits sensibles au second trimestre 2021(en millions BIF)**

SH4	Nom du produit	T2_2021		T2_2020		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1006	Riz.	10 249,7	35,7	1 097,68	5,2	833,8
1701	Sucres de canne	8 995,4	31,3	11186,23	53,1	-19,6
6309	Articles de friperie	6 213,3	21,6	6 050,35	28,7	2,7
8506	Piles et batteries de piles électriques.	1 766,7	6,1	1 330,05	6,3	32,8
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	626,8	2,2	7,8	0,0	7 939,1
1005	Maïs.	463,4	1,6	978,45	4,6	-52,7
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	248,6	0,9	41,11	0,2	504,7
0406	Fromages et caillebotte.	67,1	0,2	32,76	0,2	104,9
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.	26,4	0,1	25,75	0,12	2,6
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m².	17,6	0,1	-	-	-



5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m <sup>2</sup> .	13,2	0,0	6,07	0,0	117,8
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine.	8,7	0,0	32,76	0,1	-73,3
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m <sup>2</sup> .	2,2	0,0	2,22	0,0	-2,4
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m <sup>2</sup> .	1,8	0,0	0,01	0,0	22 871,4
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m <sup>2</sup> .	1,6	0,0	0,26	0,0	514,2
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.	0,8	0,0	0,32	0,0	144,8
1102	Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil.	0,2	0,0	142,32	0,7	-99,8
5212	Autres tissus de coton.	-	-	111,56	0,5	-
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs «homogénéisés» ou «reconstitués»; extraits et sauces de tabac.	0,0	0,0	-	-	-
<b>TOTAL PRODUITS SENSIBLES</b>		<b>28 703,4</b>	<b>100,0</b>	<b>21 045,7</b>	<b>100,00</b>	<b>36,4</b>

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

Globalement, la valeur des importations des produits sensibles a augmenté de 36,4% entre les deux périodes en comparaison, passant de 21 045,7 millions BIF en 2020 à 28 703,4 millions BIF en 2021.

Le riz, la canne de sucre, les articles de friperies ainsi que les piles et batteries sont les 4 premiers produits sensibles qui ont été importés pendant la période concernée. Ils totalisent à eux seuls 94,9%

de la valeur de ces produits. Leurs proportions respectives dans la valeur des importations des produits sensibles sont 35,7% ;31,3% ; 21,7% et 6,2%.

Bien que le sucre occupe la deuxième place parmi les produits sensibles importés au cours de la période concernée, la valeur de ses importations a connu une diminution de 19,6% par rapport à la même période de 2020.

### II.3.2.3. Les importations des produits soumis à une taxation spécifique

La Loi des finances 2020-2021 prévoit, en ses articles 50; 51 ; 54 ; 59 ; 84 ; 88 et 89, un système de taxation spécifique pour certains produits comme la taxe ad valorem sur les vins et les spiritueux, le sucre, la bière, les eaux minérales et les eaux gazeifiées même aromatisées, les limonades, les sodas et les boissons non alcoolisées, les jus de fruits, les véhicules usagés ou neufs, l'abonnement et l'achat

des cartes de recharge audiovisuelle, les tissus en coton, les cigarettes, les tôles et les clous qui ne remplissent pas les critères de transformation définis par les règles d'origine de la Communauté ainsi que d'autres. Il est important de ressortir les importations qui ont été effectuées pour certains de ces produits, afin de pouvoir montrer leur variation entre les deux périodes en comparaison.



Tableau 5 : Les importations des produits à taxation spécifique au second trimestre 2021(en millions de BIF)

Produits importés	T2_2021		T2_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits pétroliers	63 042,6	68,6	59 343,6	63,1	6,2
Sucres	9 112,5	9,9	11 170,5	11,9	-18,4
Véhicules âgés de 10 ans et plus	8 496,5	9,6	17 877,7	19,0	-52,5
Tissus en coton	6 092,1	6,6	2 440,3	2,6	149,6
Alcool et liqueurs	2 618,3	2,9	45,3	0,1	5 685,0
Bières	779,9	0,9	1 896,7	2,0	-58,9
Vins et spiritueux	636,7	0,7	282,9	0,3	125,1
Eaux minérales	613,6	0,7	29,9	0,0	1 952,9
Lait liquide importé	280,5	0,3	26,1	0,0	975,4
Boissons non alcoolisées	170,1	0,2	951,6	1,0	-82,1
Cigarettes	20,9	0,02	50,4	0,1	-58,6
<b>Total</b>	<b>91 863,6</b>	<b>100,00</b>	<b>94 115,0</b>	<b>100,00</b>	<b>-2,4</b>

Source : Base de données du système Asycuda World et bases complémentaires

La valeur globale des importations des produits soumis à une taxation spécifique a connu une diminution de 2,4% au deuxième trimestre 2021 par rapport à 2020. Cette variation diffère d'un produit à l'autre. En effet, la valeur des importations de certains produits soumis à une taxation spécifique a augmenté sensiblement entre les deux périodes.

Il s'agit en général du lait liquide importé, de l'eau minérale, de l'alcool et liqueurs et des tissus en coton. D'autre part, les valeurs des importations du sucre, des boissons non alcoolisées, des bières et des cigarettes ont connu une diminution respective de 18,1%; 82 ;1 % ; 58,9% et 58,6% entre les deux périodes.

## II.4. Marché extérieur d'écoulement

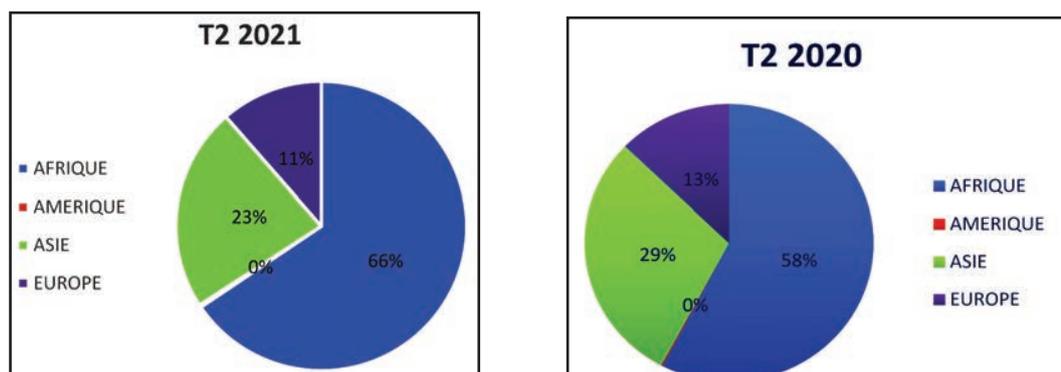
### II.4.1 Part des exportations du Burundi par continent

Les statistiques présentées dans cette partie concernent les exportations des produits locaux vers les différents continents.

- ✓ **Plus de 60% des produits domestiques sont vendus en Afrique**

Au cours du trimestre sous analyse, les produits domestiques sont principalement écoulés sur le marché africain, asiatique et européen qui consomment respectivement 66% ; 23% et 11% comme la montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Exportations par continent au second trimestre 2021 et 2020



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Au cours des deux périodes en comparaison, la valeur des exportations des produits locaux a globalement augmenté de 20,8%. Les exportations

vers l'Asie ont diminué de 6,5% tandis que celles qui ont été exportés vers l'Afrique ont augmenté de 37,3%.

## II.4.2. Les principaux pays d'exportation

Au cours du second trimestre 2021, trente trois pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais dont 13 sont classés comme principaux selon le critère fixé à un minimum de 1% de la valeur globale des exportations.

✓ **Plus de 38% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers la RDC.**

Le marché d'écoulement des produits burundais est

à 38,3% constitué des ventes vers la RDC, suivi du Pakistan(10,5%), du Sudan (8,7%) et de l'Oman (8,6%). Sur le continent africain, c'est la RDC qui a acheté beaucoup au Burundi avec un taux de 38,3%, suivi du Sudan, du Kenya, de l'Egypte et de la Tanzanie avec respectivement 8,7% ; 6,4% ; 5,3% et 4,2% de la valeur totale des exportations des produits domestiques comme le montre le graphique 3.

Graphique 3 : Les principaux pays de destination des exportations pour le second trimestre 2021 et 2020



Source :Base de données Asycuda World et base complémentaire



Les exportations vers la RDC, le Soudan, le Kenya et la Belgique ont augmenté respectivement de 69,1% ; 36,6%, 1035,3% et 185,5% tandis que celles à destination du Pakistan, de l’Egypte et de

la Tanzanie ont diminué respectivement de 25,8%; 24,8% et de 53,4% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2020.

## II.5. Marché d’approvisionnement du Burundi

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des importa-

tions du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

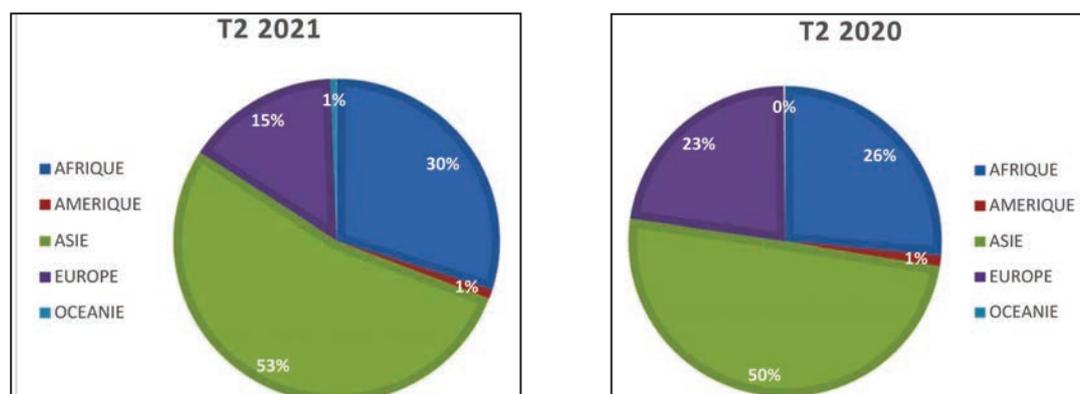
### II.5.1 Part des importations du Burundi par continent

✓ **Plus de la moitié des importations du pays viennent de l’Asie.**

Burundi avec 53% de la valeur totale des biens importés, suivi de l’Afrique, de l’Europe, de l’Amérique et enfin de l’Océanie dans les proportions décrites dans le graphique 4 en bas.

L’Asie est le principal marché d’approvisionnement du

Graphique 4 :Part des Continents dans les importations du pays au second trimestre 2021vs2020



Source : base de données Asycuda World et bases complémentaires

✓ **La structure du marché d’approvisionnement n’a pas changé**

La part des importations du Burundi par continent, au premier trimestre 2021, suit la même

séquence que celle de la même période de 2020. Comparativement à la même période de 2020, c’est toujours les importations des produits originaires de l’Asie qui viennent en première position.

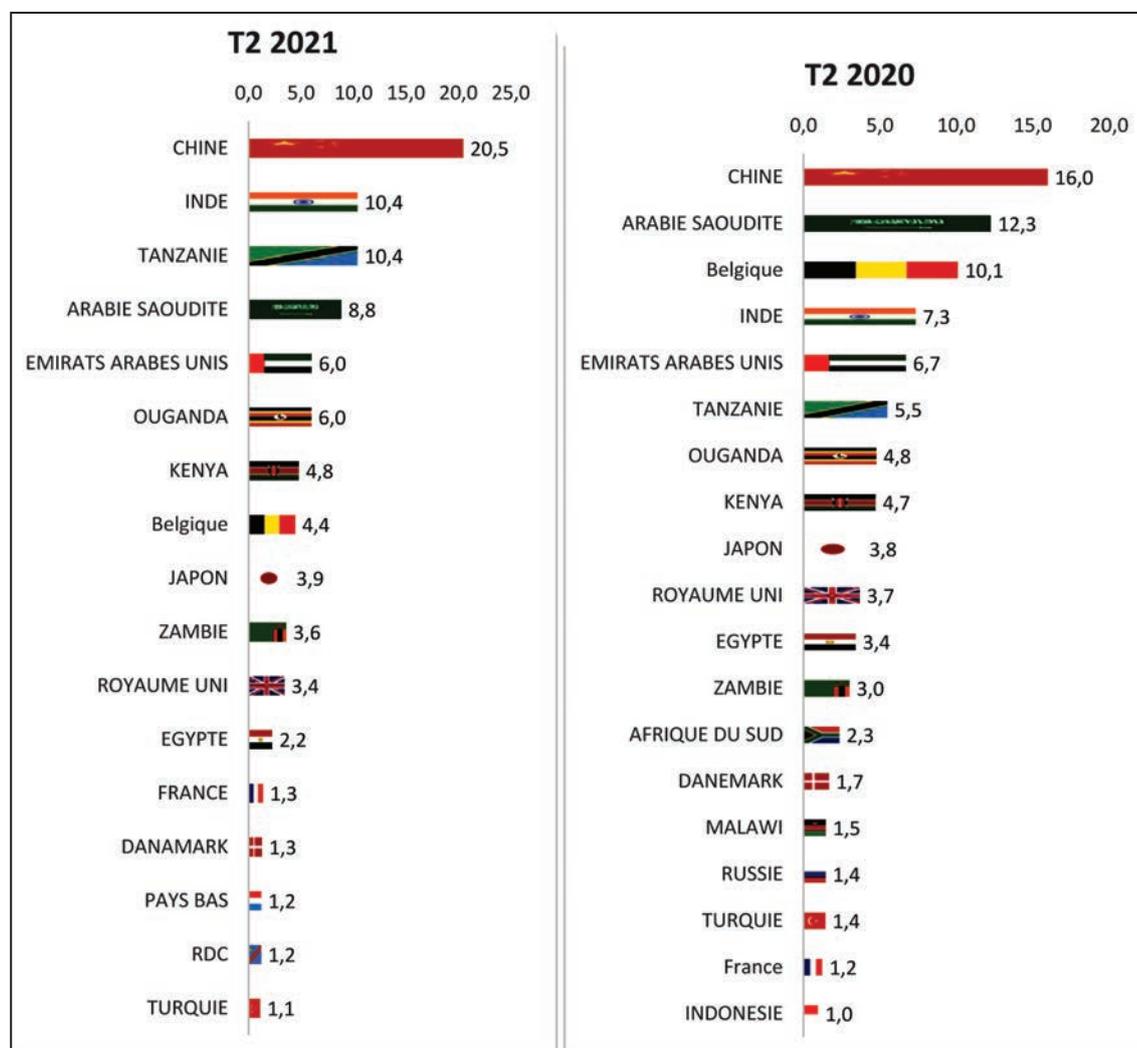
### II.5.2. Principaux pays fournisseurs du Burundi

Au niveau bilatéral, sur un nombre de 92 pays ayant vendu leurs produits au Burundi au cours du second trimestre 2021, 17 pays seulement ont rempli le critère retenu pour être qualifié de principal pays fournisseur (avoir 1% de la valeur globale des importations) et ont contribué à eux seuls à 50,0% de la valeur totale des importations pour la période sous analyse. Au cours du trimestre concerné, parmi les 5 premiers fournisseurs du Burundi, 4

sont de l’Asie, à savoir la Chine, l’Inde, l’Arabie Saoudite, et les Emirats Arabes Unis avec 47,0% de la valeur totale des importations. Sur le continent africain, la Tanzanie qui est le troisième pays fournisseur de la période a fourni au Burundi 10,4% de la valeur totale des importations. Il est suivi de l’Ouganda, du Kenya et de la Zambie avec les taux respectifs de 6,0% ; 4,8% et 3,6%. Le graphique 5 donne plus de détails.



Graphique 5 : Principaux pays fournisseurs au second trimestre 2021vs 2020



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

✓ **Les principaux pays fournisseurs sont restés presque inchangés.**

Par rapport à 2020, il est important de dégager les faits suivants :

- La structure des principaux pays fournisseurs est restée presque inchangée.
- Parmi les 5 premiers pays fournisseurs du Burundi pendant cette période, 4 sont du continent asiatique
- Les importations des produits originaires de la

Chine, de l'Inde et de la Tanzanie ont connu une augmentation respective de 55,6% ; 72,0% et 129,8% tandis que celles originaires de la Belgique et de l'Arabie Saoudite ont diminué respectivement de 46,7% et de 12,4%.

- Sur 90,4% des importations fournies par les principaux pays fournisseurs au second trimestre 2021, les pays africains ont contribué à 28,1% seulement dont 21,1% originaire des pays de la CAE.



## CHAPITRE III INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun

et union économique et monétaire. Le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC. Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

### III.1. Les échanges par zone d'intégration économique

#### III.1.1 Echanges avec la Communauté d'Afrique de l'Est

La CAE est une organisation économique des pays de l'Afrique de l'Est et regroupe actuellement six pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Tanzanie.

Les exportations du Burundi vers la CAE au second trimestre 2021 s'élèvent à 3 578,9 millions BIF représentant 11,5% de la valeur totale des exportations des produits locaux. C'est le Kenya qui vient en tête avec 55,8%, suivi de la Tanzanie et de l'Ouganda respectivement avec 36,4% et 7,8% des ventes. du Burundi dans cette Communauté.

##### III.1.1.1. Les exportations vers la CAE

- ✓ **11,5% des produits locaux sont vendus dans la CAE.**

Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au second trimestre 2021 (en millions de BIF)

PAYS	T2 2021		T2 2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	1 997,1	55,8	175,9	5,8	1 035,3
OUGANDA	278,0	7,8	67,1	2,2	314,2
TANZANIE	1 303,7	36,4	2 800,5	92,0	-53,4
RWANDA	-	0,0	0,4	0,0	-100,0
<b>TOTAL EAC</b>	<b>3 578,9</b>	<b>11,5</b>	<b>3 043,8</b>	<b>11,8</b>	<b>17,6</b>
<b>AUTRES PAYS</b>	<b>27 467,7</b>	<b>88,5</b>	<b>22 648,7</b>	<b>88,2</b>	<b>21,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 046,6</b>	<b>100,0</b>	<b>25 692,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,8</b>

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et base complémentaire.

- ✓ **Les exportations du pays vers la CAE ont augmenté de 17,6%.**

Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers les pays de la CAE ont augmenté de 17,6% passant de 3 043,8 millions BIF en 2020

à 3 578,9 millions de BIF. La valeur des exportations vers le Kenya et l'Ouganda a augmenté respectivement de 1035,3% et 314,2% tandis que celle des exportations à destination de la Tanzanie a diminué de 53,4%.



### III.1.1.2 Importations des biens provenant de la CAE

✓ **21,4 % des importations du Burundi proviennent de la CAE.**

Les importations des produits originaires de la CAE, au cours du second trimestre 2021 s'élèvent à 108 544,3 millions de BIF contre 62 880,8 millions de BIF pour la même période de 2020, soit une

augmentation de 72,6%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 48,4%, suivi de l'Ouganda et du Kenya avec des taux respectifs de 27,8% et 22,3% de la valeur des importations en provenance de la Communauté pour la période sous analyse. La dernière position est occupée par le Rwanda avec 1,4%.

Tableau 7 : Importations en provenance des pays de la CAE au second trimestre 2021 (million de BIF)

PAYS	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	Variation(en%)
KENYA	24 237,4	22,3	19 637,2	31,2	23,4
UGANDA	30 219,8	27,8	19 850,6	31,6	52,2
RWANDA	1 545,9	1,4	533,1	0,8	190,0
TANZANIE	52 541,7	48,4	22 859,8	36,4	129,8
<b>TOTAL EAC</b>	<b>108 544,8</b>	<b>21,4</b>	<b>62 880,8</b>	<b>15,1</b>	<b>72,6</b>
<b>RESTE DU MONDE</b>	<b>397 937,3</b>	<b>78,6</b>	<b>353 865,9</b>	<b>84,9</b>	<b>12,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>506 482,1</b>	<b>100,0</b>	<b>416 746,6</b>	<b>100,0</b>	<b>21,5</b>

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Il est important de signaler que près de la moitié des importations du Burundi en provenance de la CAE ont été fournis par la Tanzanie. Les

importations en provenance de tous les pays de la CAE ont augmenté entre les deux périodes en comparaison comme le montre le tableau ci-haut.

### III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

Cette Communauté compte pour le moment 19 pays à savoir : Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar,

le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

#### III.1.2.1. Exportations des biens vers le COMESA

✓ **61% des exportations du pays sont consommées par les pays membres du COMESA**

Au cours du second trimestre 2021, le marché extérieur d'écoulement de la production burundaise détenu par les pays membres du COMESA s'évalue à 18 982,15

millions BIF, soit 61,0% du total des exportations des produits locaux. La RDC a acheté 62,7% de la valeur globale des produits locaux du Burundi exportés vers cette Communauté. Elle est suivie par le Soudan et le Kenya avec respectivement 14,2% et 10,5% comme le montre le tableau 8 ci-bas.

Tableau 8 : Exportations vers les pays membres du COMESA au second trimestre 2021 et 2020 (millions de BIF)

Pays	T2 2021		T2 2020		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
Djibouti	1,0	0,0	-	0,0	
Egypte	1 655,1	8,7	2 201,8	18,3	- 24,8
Ethiopie	1,9	0,0	-	0,0	
Kenya	1 997,1	10,5	175,9	1,5	1 035,3
Maurice	27,9	0,1	-	0,0	
Ouganda	278,0	1,5	67,1	0,6	314,2



RDC	11 880,3	62,7	7 024,3	58,5	69,1
Seychelles	69,7	0,4	-	0,0	
Soudan	2 696,4	14,2	1 973,4	16,4	36,6
Swaziland	5,6	0,0	-	0,0	
Zambie	339,1	1,8	570,3	4,7	- 40,6
<b>TOTAL COMESA</b>	<b>18 952,1</b>	<b>61,0</b>	<b>12 012,9</b>	<b>46,8</b>	<b>57,8</b>
<b>AUTRES PAYS</b>	<b>12 094,4</b>	<b>39,0</b>	<b>13 679,6</b>	<b>53,2</b>	<b>- 11,6</b>
<b>Grand Total</b>	<b>31 046,6</b>	<b>100,0</b>	<b>25 692,6</b>	<b>100,0</b>	<b>20,8</b>

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

✓ **Augmentation de 57,8 % des exportations du Burundi vers le COMESA**

Comparativement à la même période de 2020, les

### III.1.2.2. Importations des biens du COMESA

✓ **18,1% de la valeur des importations du Burundi sont originaires du COMESA**

Les importations des biens originaires du COMESA représentent 18,1% de la valeur totale des importations au cours du second trimestre 2021. Les importations des biens en provenance de cette Communauté sont

exportations du Burundi vers la Communauté ont augmenté de 57,8%, passant de 12 012,93 millions BIF en 2020 à 18 952,15 millions BIF en 2021.

dominées par les produits originaires de l'Ouganda (33,0%), du Kenya (26,4%), de la Zambie (19,8%) et de l'Égypte (12,2%).

Globalement, la valeur des importations des produits originaires des pays du COMESA a augmenté de 32,4% par rapport à la même période de 2020 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 9 : Importations en provenance du COMESA au second trimestre (millions de BIF)

PAYS	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	Variation en %
Egypte	11 343,0	12,4	14 196,5	20,5	-20,1
Kenya	24 237,4	26,4	19 637,2	28,4	23,4
Maurice	92,5	0,1	235,3	0,3	-60,7
Ouganda	30 219,8	33,0	19 850,6	28,7	52,2
RDC	5 961,4	6,5	2 226,9	3,2	167,7
Rwanda	1 545,9	1,7	533,1	0,8	190,0
Swaziland	165,8	0,2	23,3	0,0	612,4
Zambie	18 121,3	19,8	12 533,5	18,1	44,6
Zimbabwe	5,6	0,0	18,8	0,0	-70,0
<b>TOTAL COMESA</b>	<b>91 692,7</b>	<b>18,1</b>	<b>69 255,2</b>	<b>16,6</b>	<b>32,4</b>
<b>AUTRES PAYS</b>	<b>414 789,4</b>	<b>81,9</b>	<b>347 49,4</b>	<b>83,4</b>	<b>19,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>506 482,1</b>	<b>100,0</b>	<b>416 746,6</b>	<b>100,0</b>	<b>21,5</b>

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

### III.1.3. Echanges avec les pays membres de la CEPGL

La CEPGL est composée de 3 pays à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC.



### III.1.3.1 Exportations des biens dans la zone CEPGL

- ✓ **Les pays membres de la CEPGL consomment 38,3% des exportations burundaises.**

Au cours du trimestre sous analyse, les exporta-

tions vers les pays membres de la CEPGL se chiffrent à 11 880,0 millions de BIF, soit 38,3% du total des exportations des produits locaux et sont à 100,0% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2020, la valeur des exportations vers la CPGL a augmenté de 69,1%.

Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au 2ème trimestre 2021 (million de BIF)

PAYS	T2 2021		T2 2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	11 880,0	100,0	7 024,0	100,0	69,1
RWANDA	-	-	0,0	0,0	-100,0
<b>TOTAL CEPGL</b>	<b>11 880,0</b>	<b>38,3</b>	<b>7 025,0</b>	<b>27,3</b>	<b>69,1</b>
AUTRES PAYS	19 166,0	61,7	18 668,0	72,7	2,7
<b>TOTAL</b>	<b>31 047,0</b>	<b>100,0</b>	<b>25 693,0</b>	<b>100,0</b>	<b>20,8</b>

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

### III.1.3.2. Importations en provenance de la CEPGL

- ✓ **Le Burundi importe peu de la CEPGL**

Au cours du second trimestre 2021, les importations en provenance de la CEPGL représentent 1,5% de la valeur totale des importations. Les importations des

biens originaires de la RDC représentent 79,4% tandis que celles en provenance du Rwanda valent 20,6% du total des importations originaires de ce bloc économique.

Tableau 11 : Importations en provenance de la CEPGL (en millions de BIF)

PAYS	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	Variation en %
RDC	5 961,4	79,4	2 226,9	80,7	167,7
RWANDA	1 545,9	20,6	533,1	19,3	190,0
<b>TOTAL CEPGL</b>	<b>7 507,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2 760,0</b>	<b>0,7</b>	<b>172,0</b>
AUTRES PAYS	498 974,8	98,5	413 986,6	99,3	20,5
<b>TOTAL</b>	<b>506 482,1</b>	<b>100,0</b>	<b>416 746,6</b>	<b>100,0</b>	<b>21,5</b>

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à 2020, les importations des produits originaires de la CEPGL ont augmenté de 172,0%. Au niveau bilatéral, la valeur des importations en

provenance des deux autres pays de la Communauté ont augmenté de 167,7% pour la RDC et 190% pour le Rwanda.

## III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La CEEAC est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le

Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

### III.1.4.1. Exportations des biens vers la CEEAC

- ✓ **Le Burundi exporte peu vers la CEEAC**

Les produits exportés vers la CEEAC représentent 38,3% de la valeur totale des exportations des pro-

duits locaux au second trimestre 2021. Elles ont été acheminées uniquement en RDC (99,9 %) et au Cameroun (0,0%).



**Tableau 12 : Exportations vers les pays membres de la CEEAC au 2<sup>ème</sup> trimestre (en millions de BIF)**

PAYS	T2 2021		T2 2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	3,0	0,0	-	0,0	0,0
RDC	11 880,3	99,9	7 024,0	100,0	69,1
TOTAL CEEAC	11 883,3	38,3	7 024,0	27,3	69,2
AUTRES PAYS	19 163,3	61,7	18 668,0	72,7	2,7
<b>TOTAL</b>	<b>31 046,6</b>	<b>100,0</b>	<b>25 693,0</b>	<b>100,0</b>	<b>20,8</b>

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

En comparaison avec la même période de 2020, la valeur des exportations des biens burundais vers la CEEAC a augmenté de 69,2%.

### III.1.4.2. Importations des biens de la CEEAC

#### ✓ Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 1,5% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du second trimestre 2021. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a

importé essentiellement les produits originaires de la RDC, du Rwanda et une partie au Gabon. La RDC a fourni au Burundi 78,5% de la valeur totale des biens importées de la CEEAC.

**Tableau 13 : Importations du Burundi en provenance de la CEEAC au 1<sup>er</sup> trimestre (en millions de BIF)**

PAYS	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	108,1	1,5	-	-	
Congo	-	-	84,4	1,6	-100,0
Gabon	59,8	0,8	293,0	5,4	-79,6
RDC	5 736,3	77,7	3 214,3	59,7	78,5
Rwanda	1 474,5	20,0	1 795,6	33,3	-17,9
<b>TOTAL CEEAC</b>	<b>7 378,7</b>	<b>1,6</b>	<b>5 387,4</b>	<b>1,2</b>	<b>37,0</b>
<b>RESTE DU MONDE</b>	<b>366 664,2</b>	<b>79,5</b>	<b>427 629,4</b>	<b>98,8</b>	<b>-14,3</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>461 175,1</b>	<b>100,0</b>	<b>433 016,8</b>	<b>100,0</b>	<b>6,5</b>

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Par rapport à la même période de 2020 les produits originaires de la RDC ont augmenté de 167,7% tan-

dis que ceux originaires du Rwanda ont augmenté de 190,0%.

### III.1.5. Echanges du pays avec l'Union Européenne (UE)

L'UE compte vingt-sept États membres : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le

Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation.



### III.1.5.1. Exportations des biens vers l'UE

- ✓ **10,5% des exportations du pays sont acheminés vers les pays membres de l'Union Européenne.**

Au cours du second trimestre 2021, les produits exportés vers l'UE représentent 10,5% des exportations du pays et sont essentiellement acheminés vers 6 pays seulement sur les 27 qui composent

cette Union.. Il s'agit de l'Allemagne, la Belgique, Chypre, France, Italie et le Royaume Uni. C'est la Belgique qui a beaucoup importé au Burundi avec 46,3% de la valeur totale des produits exportés vers l'UE, suivie par le Royaume Uni et la France qui ont pris respectivement 30,0% et 19,7%.

**Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au second trimestre 2021 (en millions de BIF)**

PAYS	T2 2021		T2 2020		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	37,0	1,1	1 299,0	39,6	-97,2
Belgique	1 515,0	46,3	531,0	16,2	185,5
Chypre	64,0	2,0	-	0,0	
France	645,0	19,7	-	0,0	
Italie	33,0	1,0	-	0,0	
Espagne	-	0,0	131,0	4,0	-100,0
Royaume-Uni	981,0	30,0	1 321,0	40,2	-25,8
TOTAL UE	3 274,0	10,5	3 282,0	12,8	-0,3
AUTRES PAYS	27 773,0	89,5	22 410,0	87,2	23,9
<b>TOTAL</b>	<b>31 047,0</b>	<b>100,0</b>	<b>25 693,0</b>	<b>100,0</b>	<b>20,8</b>

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Comparativement à la même période de 2020, les exportations vers les pays membres de l'UE ont diminué de 0,3%. La valeur des exportations acheminées vers la Belgique a augmenté de 185,5

% tandis que celles à destination de l'Allemagne, de l'Espagne et du Royaume Uni ont diminué respectivement de 97,2% ;100,0%% et de 25,8%.

### III.1.5.2. Importations des biens en provenance de l'UE

- ✓ **Plus de 13,5% des importations du pays proviennent de l'UE**

Les biens importés de l'UE représentent seulement 13,5% de la valeur totale des importations au cours du second trimestre 2021. Les importations en provenance de cette Communauté proviennent essentiellement de la Belgique (32,7%), du Royaume

Uni (25,2%), de la France (10,0%) et du Danemark (9,3%), du total des importations en provenance de cette Communauté. Ces quatre pays ont fournis au Burundi 77,1% de la valeur totale des produits originaires de cette Communauté au cours de la période concernée.



**Tableau 15 : Importations originaires des pays membres de l'UE au 2ème trimestre 2021 (en millions de BIF)**

PAYS	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	Variation en %
Allemagne	4 279,4	62,0	3 635,1	0,9	17,7
Autriche	31,1	0,0	137,8	0,0	- 77,4
Belgique	22 410,8	32,7	42 072,1	10,1	-46,7
Bulgarie	17,5	0,0	4,8	0,0	260,9
Chypre	154,0	0,2	-	-	
Danemark	6 373,8	9,3	6 936,6	1,7	-8,1
Espagne	1 229,8	1,8	366,3	0,1	235,7
Finlande	16,8	0,0	-	-	
France	6 827,7	10,0	5 092,7	1,2	34,1
Irlande	7,1	0,0	3,5	0,0	102,4
Italie	2 740,7	4,0	2 398,5	0,6	14,3
Lituanie	415,6	0,6	-	-	
Luxembourg	58,3	0,1	-	-	
Pays-Bas	6 061,1	8,8	2 789,8	0,7	117,3
Pologne	7,6	0,0	1 101,7	0,3	-99,3
Portugal	257,2	0,4	-	-	
République tchèque	90,1	0,1	15,9	0,0	466,2
Royaume-Uni	17 237,5	25,2	15 312,6	3,7	12,6
Slovénie	10,8	0,0	1 110,6	0,3	-99,0
Suède	307,3	0,4	192,3	0,0	59,8
TOTAL UE	68 534,1	13,5	81 170,4	19,5	-15,6
RESTE DU MONDE	437 948,1	86,5	335 576,2	80,5	30,5
<b>TOTAL</b>	<b>506 482,1</b>	<b>100,0</b>	<b>416 746,6</b>	<b>100,0</b>	<b>21,5</b>

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

En comparaison avec le second trimestre de l'année 2020, la valeur des importations en provenance de l'Union Européenne a diminué de 15,6%.

## III.2. Politique de facilitation du commerce

À l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier

Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Économiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

### III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le

Code des Investissements en 2008 et a créé l'ADB pour cette fin. Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés



prioritaires. L'ordonnance ministérielle n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables. Le tableau

suivant montre la valeur des différents produits qui ont bénéficié des exonérations ainsi que la part de chaque bien dans la valeur totale des produits exonérés à la catégorie des investisseurs au cours de la période sous analyse. Le tableau 16 montre seulement les produits dont le poids de la valeur des biens exonérés aux investisseurs a atteint 1%.

**Tableau 16: Valeur des biens exonérés au profit des investisseurs au second trimestre 2021 (en millions BIF)**

HS4	NOM DU PRODUIT	Valeur	Part en %
7209	Produits laminés	37 778,8	46,7
1001	Froment (blé) et méteil.	6 455,3	7,9
2523	Ciments	5 601,5	6,9
8704	Véhicules de transports des marchandises	4 902,4	6,1
8716	Remorques et semiremorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties.	1 585,0	2,0
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> .	1 582,2	2,0
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil ; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 84.43, 85.25, 85.27 ou 85.28	1 440,7	1,8
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable.	1 184,2	1,5
3907	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires.	1 162,1	1,4
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets.	1 137,6	1,4
3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires.	1 105,8	1,4
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	891,4	1,1
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	870,8	1,1
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires.	809,7	1,00
<b>Total des principaux produits exonérés aux investisseurs</b>		<b>66 507,7</b>	<b>82,2</b>
<b>Autres produits exonérés aux investisseurs</b>		<b>14 375,0</b>	<b>17,8</b>
<b>Total des produits exonérés aux investisseurs</b>		<b>80 882,6</b>	<b>100,0</b>

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

La valeur des biens importés exonérés à la catégorie des investisseurs au second trimestre 2021 s'évalue à 80 882,6 millions BIF. Les principaux produits exonérés à cette catégorie totalisent 66 507,6 millions BIF, soit 82,3% du total de la valeur

des biens exonérés à cette dernière catégorie de bénéficiaire pendant la période ci-haut citée. Les produits laminés ont été le plus exonérés avec 46,7% de la valeur totale exonérée aux investisseurs.



### III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international
  - KEMBA : Pour les produits importés qui passent par le Port de Mombassa
  - TZDL : pour les importations qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :
  - SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
  - SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
  - SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
  - TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Le tableau 17 montre l'évolution des transactions opérées dans le cadre du TDU à travers 6 postes d'entrée au second trimestre de 2021 et 2020.

**Tableau 17 : Valeur des importations du Burundi dans le cadre du TDU au second trimestre 2021 (en millions BIF)**

BUREAU	T1_2021		T1_2020		Variation en %
	VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
KEMBA	255,2	0,0	-	-	-
SCTKE	25 544,4	5,0	21 726,2	5,2	17,6
SCTRW	1 496,4	0,3	1 265,9	0,3	18,2
SCTUG	36 857,6	7,3	20 013,5	4,8	84,2
TZDL	300 861,3	59,4	244 560,0	58,7	23,0
TZSCT	40 662,6	8,0	28 561,0	6,9	42,4
<b>Total TDU</b>	<b>405 677,6</b>	<b>80,1</b>	<b>316 126,6</b>	<b>75,9</b>	<b>28,3</b>
AUTRES	100 804,5	19,9	100 620,0	24,1	0,2
<b>Total</b>	<b>506 482,1</b>	<b>100,0</b>	<b>416 746,6</b>	<b>100,0</b>	<b>21,5</b>

Source : Base de données Asycuda World et base complémentaire

Au cours du second trimestre 2021, les importations faites dans le cadre du TDU représentent 80,1% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 28,3 % par rapport à la même période de 2020. De plus, les importations

des produits d'origine Ougandaise effectuées dans le cadre du TDU (7,3%) sont très élevées par rapport à celles originaires des autres pays de la région.

### III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD. En juin 2015, le Conseil de l'OMD a adopté la nouvelle édition du cadre de normes SAFE 2015. Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs Economiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires

d'entrepôts sous douane, des fabricants, les transporteurs ou les opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages accordés à chaque catégorie d'OEA, prière se référer au



manuel de procédures OEA de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 19 contribuables ont le statut d'OEA, dont 9 agences en douane et

10 entreprises (importateurs/exportateurs). Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les OEA au cours de la période sous analyse.

**Tableau 18: Transactions effectuées par les Opérateurs Economiques Agréés au second trimestre 2021**

Statut OEA	Importations		Exportations	
	Nombre de declarations	Valeur	Nombre de declarations	Valeur
NON OEA	12 490	431 541	1 727	26 310
OEA	906	74 941	476	13 461
TOTAL	13 396	506 482	2 203	39 770
PART OEA	6,8%	14,8%	21, %	33,8%

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Sur un total de 13 396 déclarations d'importation faites au second trimestre 2021, il en ressort que 906 sont faites par les OEA, soit 6,8% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 74 941 millions BIF correspondant à 14,8% de la valeur totale

des importations du trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre de ces déclarations s'élèvent 476 sur un total de 2 203 soit 21,6%, correspondant à une valeur de 13 461 millions BIF équivalent à 33,8% de la valeur totale des exportations du second trimestre 2021.



## CHAPITRE IV AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

### IV.1. Immatriculations des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables. A côté de ces campagnes, des contribuables

peuvent avoir connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation.

Pour le second trimestre de l'année 2021, les nouvelles immatriculations des contribuables qui ont été enregistrées sont repris dans le tableau suivant :

**Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au second trimestre 2021**

Catégorie	Apr-21	May-21	Jun-21	T2_2021
Personnes Physiques	1,093	1324	1524	3 941
Personnes Morales	590	470	654	1714
<b>Total</b>	<b>1 683</b>	<b>1 794</b>	<b>2 178</b>	<b>5 655</b>

Source : OBR

L'immatriculation concerne les personnes physiques et les personnes morales. Au cours du second trimestre 2021, 5 655 contribuables ont été immatriculés. Sur le total des contribuables immatriculés pendant la période sous

analyse, 69,7% sont des personnes physiques tandis que les personnes morales représentent 30,3%. Le nombre de contribuable assujettis aux différents types d'impôts représentent 58,1%.

**Tableau 20: Nouveaux contribuables assujettis aux impôts et taxes au second trimestre 2021**

	Apr-21	May-21	Jun-21	T2_2021
Assujettis aux Impôts et taxes	1 112	1 102	1 071	3 285

Source :OBR

### IV.2. Immatriculations des véhicules

A côté de l'immatriculation des contribuables, la Direction en charge de l'immatriculation s'occupe également des différentes opérations liées aux engins, entre autres les nouvelles immatriculations par l'octroi des plaques et

cartes roses, les transferts, les changements d'usage et les mises hors usage. Au cours du second trimestre 2021, les nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 21 : Effectif des véhicules immatriculés au second trimestre 2021**

Type d'engin	Avril	Mai	Juin	Total T2_2021	Parten %
Bus	12	13	23	48	1,0
Camion	99	74	109	282	5,7
Camionnette	20	33	53	106	2,1
Jeep	116	106	100	322	6,5
Engin de chantier	3	2	9	14	0,3
Machine agricole	7	-	-	7	0,1
Tracteur	1	4	1	6	0,1
Trailer	65	24	26	115	2,3
Minibus	19	34	15	68	1,4
Moto	736	940	1 088	2 764	55,8
Moto tricycle	45	12	29	86	1,7
Voiture	344	384	408	1 136	22,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 467</b>	<b>1 626</b>	<b>1 861</b>	<b>4 954</b>	<b>100,0</b>

Source : Base de données extraites dans VRMS



Les données contenues dans ce tableau montrent que ce sont les motos qui sont immatriculées en grande quantité

(55,8%), suivi des voitures, des jeeps et des camions dans les proportions respectives de (22,9%);( 6,5%) et (5,7%).

### IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte et le recouvrement des impôts et autres droits et taxes sur tout le territoire national. Il lui est également assigné la tâche de préparer et publier les rapports et statistiques relatifs au recouvrement des recettes

et aux échanges commerciaux. Dans cette partie, les recettes collectées au cours du second trimestre 2021 sont présentées. Celles-ci ont été collectées au niveau des départements opérationnels à savoir CTI&RNT et CDA.

#### IV.3.1. Performance dans la collecte des recettes

La collecte des recettes pour le second trimestre 2021 a été performante. L'indice de performance est de 119,2%. Pour les départements opérationnels, la performance de la collecte est de l'ordre de 109,5% et 132,9% respectivement pour le Commissariat

des Taxes Internes et le Commissariat des Douanes et Accises. Les recettes qui ont été collectées par l'OBR mensuellement ainsi que leur niveau de performance sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 22: Performance de la collecte des recettes au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021(En milliards BIF)

	Départements	Avril-21	Mai-21	Juin-21	T2_2021
Réalizations	CTI	54 327	41 943	69 761	166 032
	CDA	46 352	44 642	51 728	142 721
	<b>OBR</b>	<b>100 679</b>	<b>86 585</b>	<b>121 489</b>	<b>308 753</b>
Prévisions	CTI	48 520	33 633	69 471	151 624
	CDA	37 458	32 797	37 126	107 381
	<b>OBR</b>	<b>85 978</b>	<b>66 430</b>	<b>106 597</b>	<b>259 005</b>
Performance	CTI	111,9%	124,7%	100,4%	109,5%
	CDA	123,7%	136,1%	139,3%	132,9%
	<b>OBR</b>	<b>117,1%</b>	<b>130,3%</b>	<b>113,9%</b>	<b>119,2%</b>

Source : OBR

#### IV.3.2. Croissance de la collecte des recettes

✓ Une croissance des recettes de plus de 22% est observée.

recettes collectées au second trimestre 2021 ont connu une augmentation globale de 22,8% dont 13,5% au CTI et 35,7% au CDA.

Comparativement à la même période de 2020, les

Tableau 23 : Croissance de la Collecte des recettes au second trimestre 2021 (en milliards BIF)

	Départements	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	T2_2021
Collecte de 2020	CTI	44 976	32 625	68 645	146 246
	CDA	36 112	31 572	37 460	105 144
	OBR	81 088	64 197	106 105	251 390
Collecte de 2021	CTI	54 327	41 943	69 761	166 032
	CDA	46 352	44 642	51 728	142 721
	OBR	100 679	86 585	121 489	308 753
Croissance	CTI	20,8%	28,6%	1,6%	13,5%
	CDA	28,4%	41,4%	38,1%	35,7%
	OBR	24,2%	34,9%	14,5%	22,8%

Source :OBR



## ANNEXES

### Annexe 1 : Principaux produits importés au second trimestre 2021 (En millions de BIF)

HS4	PRODUIT	T2_2021			T2_2020			Variation en %
		Valeur	Part en %	Rang	Valeur	Part en %	Rang	
2710	Produits pétroliers	63 042,6	12,4%	1 <sup>er</sup>	63141,3	15,2	1 <sup>er</sup>	-0,2
3004	Médicaments	30 618,1	6,0%	2 <sup>ème</sup>	17988,7	4,3	3 <sup>ème</sup>	70,2
1001	Froment (blé) et méteil.	18 197,4	3,6%	3 <sup>ème</sup>	14167,7	3,4	5 <sup>ème</sup>	28,4
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes	16 892,2	3,3%	4 <sup>ème</sup>	17003,2	4,1	4 <sup>ème</sup>	-0,7
2523	Ciments	16 662,8	3,3%	5 <sup>ème</sup>	12804,9	3,1	6 <sup>ème</sup>	30,1
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus.	16 606,1	3,3%	6 <sup>ème</sup>	5764,8	1,4	15 <sup>ème</sup>	188,1
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés	12 454,5	2,5%	7 <sup>ème</sup>	1065,6	0,3	71 <sup>ème</sup>	1068,7
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage.	12 039,1	2,4%	8 <sup>ème</sup>	5013,0	1,2	16 <sup>ème</sup>	140,2
8704	Véhicules de transport des marchandises	11 004,2	2,2%	9 <sup>ème</sup>	7999,1	1,9	10 <sup>ème</sup>	37,6
6305	Sacs et sachets d'emballage.	10 658,2	2,1%	10 <sup>ème</sup>	1638,9	0,4	48 <sup>ème</sup>	550,3
1006	Riz.	10 249,6	2,0%	11 <sup>ème</sup>	1097,7	0,3	69 <sup>ème</sup>	833,8
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques	9 499,0	1,9%	12 <sup>ème</sup>	2314,9	0,6	36 <sup>ème</sup>	310,3
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	8 995,4	1,8%	13 <sup>ème</sup>	11186,2	2,7	8 <sup>ème</sup>	-19,6
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels.	7 627,7	1,5%	14 <sup>ème</sup>	3165,1	0,8	25 <sup>ème</sup>	141,0
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus.	7 334,3	1,4%	15 <sup>ème</sup>	10096,9	2,4	9 <sup>ème</sup>	-27,4
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes,	7 022,4	1,4%	16 <sup>ème</sup>	4917,5	1,2	17 <sup>ème</sup>	42,8
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	6 866,0	1,4%	17 <sup>ème</sup>	11262,7	2,7	7 <sup>ème</sup>	-39,0
6309	Articles de friperie	6 213,3	1,2%	18 <sup>ème</sup>	6050,3	1,5	14 <sup>ème</sup>	2,7
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	5 820,6	1,1%	19 <sup>ème</sup>	2691,4	0,6	30 <sup>ème</sup>	116,3
7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier.	5 698,7	1,1%	20 <sup>ème</sup>	4723,3	1,1	20 <sup>ème</sup>	20,7
<b>Total principaux produits</b>		<b>283 502,3</b>	<b>56,0%</b>		<b>204 093,58</b>	<b>49,0</b>		<b>38,9</b>
<b>Autres</b>		<b>222 979,9</b>	<b>44,0%</b>		<b>212 653,04</b>	<b>51,0</b>		<b>4,9</b>
<b>Total imports</b>		<b>506 482,1</b>	<b>100,0%</b>		<b>416 746,61</b>	<b>100,0</b>		<b>21,5</b>

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



## Annexe 2 : Evolution de la valeur des importations et exportations pour la période 2018-2021 (En millions de BIF)

	Exportations des produits locaux	Reexportations	Exportations temporaires	Exportations total	Importations	Total des échanges	Balance commerciale	Taux de couverture
T1 2018	124 024,0	3 942,7	146,1	128 112,8	361 445,4	489 558,1	- 233 332,6	35,4
T2 2018	54 762,8	5 016,2	167,7	59 946,7	320 499,4	380 446,1	- 260 552,7	18,7
T3 2018	56 947,4	11 555,4	239,4	68 742,2	370 630,2	439 372,4	- 301 888,1	18,5
T4 2018	58 801,7	5 652,7	26,9	64 481,3	362 111,6	426 592,9	- 297 630,4	17,8
<b>TOTAL 2018</b>	<b>294 535,8</b>	<b>26 167,1</b>	<b>580,0</b>	<b>321 282,9</b>	<b>1 414 686,7</b>	<b>1 735 969,6</b>	<b>- 1 093 403,8</b>	<b>22,7</b>
T1 2019	58 626,0	5 064,6	5 801,7	69 492,3	397 130,3	466 622,6	- 327 638,0	17,5
T2 2019	90 926,3	8 152,3	35,5	99 114,2	368 495,4	467 609,5	- 269 381,2	26,9
T3 2019	94 085,8	4 987,6	106,8	99 180,2	436 619,0	535 799,2	- 337 438,8	22,7
T4 2019	63 256,0	3 397,4	46,9	66 700,3	436 205,7	502 906,0	- 369 505,4	15,3
<b>TOTAL 2019</b>	<b>306 894,1</b>	<b>21 601,9</b>	<b>5 990,9</b>	<b>334 487,0</b>	<b>1 638 450,3</b>	<b>1 972 937,3</b>	<b>- 1 303 963,4</b>	<b>20,4</b>
T1 2020	42 725,3	4 316,9	3 721,9	50 764,1	433 885,8	484 649,9	- 383 121,7	11,7
T2 2020	25 810,3	3 077,2	2 058,0	30 945,4	416 251,3	447 196,7	- 385 305,9	7,4
T3 2020	140 093,3	3 769,9	2 694,7	146 557,9	471 657,5	618 215,4	- 325 099,6	31,1
T4 2020	74 823,1	4 281,1	3 444,4	82 548,6	420 487,1	503 035,7	- 337 938,5	19,6
<b>TOTAL 2020</b>	<b>283 451,9</b>	<b>15 445,1</b>	<b>11 919,0</b>	<b>310 816,0</b>	<b>1 742 281,7</b>	<b>2 053 097,7</b>	<b>- 1 431 465,7</b>	<b>17,8</b>
<b>T1 2021</b>	<b>58 711,9</b>	<b>4 716,4</b>	<b>2 787,4</b>	<b>66 215,7</b>	<b>461 175,1</b>	<b>527 390,8</b>	<b>- 394 959,4</b>	<b>14,4</b>

## Annexe 3 : Importations et exportations par produit CTCI 4 à 3 positions

Exportations		CODE CTCI	Nomenclature CTCI 4	Importations	
Valeur	%			Valeur	%
31 046,6	100,0			5 06 482,1	100,0
2,5	0,0	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	195,7	0,0
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	0,4	0,0
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	48,2	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	0,8	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	4 747,7	0,9
0,4	0,0	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	314,2	0,1
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	68,2	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	67,1	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	288,6	0,1
0,0	0,0	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	230,2	0,0
-	-	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 896,9	0,4
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	0,2	0,0
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	15,3	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	18 197,4	3,6
-	-	042	Riz	10 249,6	2,0
-	-	043	Orge non mondée	13,7	0,0
-	-	044	Maïs non moulu	633,3	0,1
1,0	0,0	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	765,0	0,2
2 331,0	7,5	046	Semoules	626,8	0,1
4,3	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	38,2	0,0



Exportations		CODE CTCI	Nomenclature CTCI 4	Importations	
Valeur	%			Valeur	%
31 046,6	100,0			5 06 482,1	100,0
1,6	0,0	048	Préparations; céréales, féculés de fruit ou légume	6 392,4	1,3
4,6	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	1 042,2	0,2
5,7	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	896,6	0,2
112,3	0,4	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	164,2	0,0
0,2	0,0	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	11,1	0,0
55,3	0,2	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	170,1	0,0
0,4	0,0	061	Sucres, mélasses et miel	9 127,7	1,8
24,2	0,1	062	Sucreries	2 103,4	0,4
4 437,2	14,3	071	Café et succédanés du café	21,2	0,0
-	-	072	Cacao	0,1	0,0
0,0	0,0	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	60,4	0,0
8 628,4	27,8	074	Thé et maté	6,5	0,0
1,6	0,0	075	Épices	587,4	0,1
308,3	1,0	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	295,4	0,1
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	230,7	0,0
2,5	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	6 380,3	1,3
542,6	1,7	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	613,6	0,1
3 435,6	11,1	112	Boissons alcooliques	1 605,8	0,3
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	0,5	0,0
3 035,4	9,8	122	Tabacs manufacturés	2 065,2	0,4
31,2	0,1	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	11,0	0,0
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
56,0	0,2	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	149,6	0,0
31,7	0,1	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	36,6	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	-	-
-	-	232	Caoutchouc synthétique	-	-
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	0,0	0,0
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
4,0	0,0	248	Bois simplement travaillés	0,4	0,0
-	-	251	Pâtes à papier et déchets de papier	1,4	0,0
-	-	261	Soie	-	-
-	-	263	Coton	436,6	0,1
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	0,1	0,0
-	-	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	202,8	0,0
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	-	-
18,5	0,1	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	6 234,0	1,2
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	7,0	0,0
0,6	0,0	273	Pierres, sables et graviers	2 172,7	0,4



Exportations		CODE CTCI	Nomenclature CTCI 4	Importations	
Valeur	%			Valeur	%
31 046,6	100,0			5 06 482,1	100,0
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	0,2	0,0
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	0,0	0,0
0,5	0,0	278	Autre minéraux bruts	2 188,6	0,4
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	26,5	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	0,0	0,0
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	-	-
946,8	3,0	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	-	-
29,0	0,1	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	-	-
0,5	0,0	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	-	-
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	86,2	0,0
80,1	0,3	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	505,8	0,1
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	751,6	0,1
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	1,3	0,0
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
2,9	0,0	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	63 042,6	12,4
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	1 087,5	0,2
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	116,0	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	92,5	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	2,5	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	0,3	0,0
2,4	0,0	421	Graisses et huiles végétales douces	915,2	0,2
60,4	0,2	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	2 885,6	0,6
0,0	0,0	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	722,7	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	12,4	0,0
-	-	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	2 557,6	0,5
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	85,7	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	1 085,9	0,2
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	1 516,1	0,3
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	250,8	0,0
6,6	0,0	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	1 524,8	0,3
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	781,2	0,2
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	56,8	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	330,0	0,1



Exportations		CODE CTCI	Nomenclature CTCI 4	Importations	
Valeur	%			Valeur	%
31 046,6	100,0			5 06 482,1	100,0
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	12,4	0,0
0,9	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	2 569,6	0,5
-	-	541	Produits médicaux et pharmaceutiques (sauf 542)	10 692,2	2,1
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	30 761,8	6,1
68,6	0,2	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	937,5	0,2
0,9	0,0	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	3 014,9	0,6
261,6	0,8	554	Savons, produits d'entretien et détergents	1 372,2	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	9 720,0	1,9
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	904,2	0,2
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	180,7	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	641,5	0,1
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	1 740,7	0,3
-	-	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	1 489,1	0,3
2,0	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	4,7	0,0
1,3	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	2 586,2	0,5
-	-	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	831,3	0,2
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	0,5	0,0
-	-	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	7 022,4	1,4
-	-	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	537,9	0,1
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	2,5	0,0
0,2	0,0	597	Additifs pour huiles minérales	197,4	0,0
-	-	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	13 751,2	2,7
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	-	-
32,6	0,1	611	Cuirs et peaux préparés	-	-
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	9,4	0,0
-	-	613	Pelleteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
0,0	0,0	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	11,1	0,0
10,3	0,0	625	Pneumatiques en caoutchouc	4 441,6	0,9
0,0	0,0	629	Ouvrages en caoutchouc	476,0	0,1
0,5	0,0	633	Ouvrages en liège	0,0	0,0
-	-	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	668,1	0,1
2,0	0,0	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	41,8	0,0
-	-	641	Papiers et cartons	1 327,3	0,3
0,2	0,0	642	Papiers et cartons découpés	3 075,6	0,6
-	-	651	Fils textiles	297,3	0,1
0,1	0,0	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	3 732,0	0,7
0,2	0,0	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	350,0	0,1
-	-	654	Autres tissus	3,8	0,0
-	-	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	0,6	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	94,1	0,0



Exportations		CODE CTCI	Nomenclature CTCI 4	Importations	
Valeur	%			Valeur	%
31 046,6	100,0			5 06 482,1	100,0
0,1	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	604,5	0,1
3,6	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	14 950,3	3,0
0,1	0,0	659	Revêtements de sols, etc.	171,6	0,0
1,6	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	16 972,5	3,4
5,8	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	3 837,5	0,8
3,1	0,0	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	305,1	0,1
10,6	0,0	664	Verre	690,2	0,1
1,6	0,0	665	Ouvrages en verre	3 113,5	0,6
7,8	0,0	666	Poterie	302,8	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	-	-
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	-	-
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	20,4	0,0
0,3	0,0	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	23 941,0	4,7
2 190,7	7,1	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	6 106,0	1,2
1,4	0,0	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	5 018,5	1,0
1 892,3	6,1	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	13 843,0	2,7
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	-	-
0,1	0,0	678	Fils de fer ou d'acier	135,8	0,0
16,0	0,1	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	6 277,4	1,2
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	-	-
-	-	682	Cuivre	17,2	0,0
8,7	0,0	683	Nickel	-	-
6,3	0,0	684	Aluminium	488,6	0,1
-	-	685	Plomb	-	-
-	-	686	Zinc	-	-
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
1,2	0,0	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	2 562,7	0,5
0,7	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	446,4	0,1
16,3	0,1	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	111,8	0,0
1,1	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	1 907,4	0,4
2,6	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	375,0	0,1
0,2	0,0	696	Coutellerie	112,1	0,0
492,7	1,6	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	793,4	0,2
0,5	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	2 739,0	0,5
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	223,5	0,0
-	-	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	424,3	0,1
1,4	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	542,1	0,1
521,0	1,7	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	0,1	0,0
1,8	0,0	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	8 288,0	1,6



Exportations		CODE CTCI	Nomenclature CTCI 4	Importations	
Valeur	%			Valeur	%
31 046,6	100,0			5 06 482,1	100,0
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	2,8	0,0
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	452,2	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	348,3	0,1
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	3 467,3	0,7
-	-	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	302,1	0,1
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	163,1	0,0
-	-	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	1 985,3	0,4
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	3 325,2	0,7
7	0,0	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	3 999,8	0,8
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	806,1	0,2
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	384,6	0,1
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	65,8	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	582,4	0,1
0,5	0,0	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	2 653,6	0,5
0,8	0,0	742	Pompes pour liquides	1 002,3	0,2
1,8	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	1 341,5	0,3
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	1 185,3	0,2
-	-	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	1 132,1	0,2
1,0	0,0	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	32,8	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	185,5	0,0
0,5	0,0	748	Arbres de transmission	155,1	0,0
0,0	0,0	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	588,6	0,1
-	-	751	Machines et appareils de bureau	991,6	0,2
5,2	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 491,8	0,7
3,0	0,0	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	817,0	0,2
0,4	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	883,3	0,2
0,5	0,0	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	111,1	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	51,6	0,0
10,8	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	5 030,4	1,0
-	-	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	2 349,3	0,5
0,6	0,0	772	Appareils pour circuits électriques	1 026,3	0,2
2,8	0,0	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	1 511,9	0,3
38,1	0,1	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	604,7	0,1
3,1	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	707,7	0,1
0,1	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	1 365,5	0,3
7,4	0,0	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	3 584,4	0,7
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	16 892,2	3,3
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	11 031,3	2,2
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	2 251,4	0,4
7,2	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 767,9	0,5



Exportations		CODE CTCI	Nomenclature CTCI 4	Importations	
Valeur	%			Valeur	%
31 046,6	100,0			5 06 482,1	100,0
10,3	0,0	785	Motocycles et cycles	5 622,6	1,1
-	-	786	Remorques et semi-remorques	3 840,7	0,8
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	-	-
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	3,5	0,0
0,9	0,0	793	Navires, bateaux et engins flottants	6,8	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	558,2	0,1
1,5	0,0	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	432,5	0,1
0,1	0,0	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	1 049,8	0,2
497,3	1,6	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	2 152,3	0,4
235,9	0,8	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	160,3	0,0
0,1	0,0	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	1 349,4	0,3
1,0	0,0	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	215,8	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	34,2	0,0
-	-	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	22,4	0,0
4,6	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	1 674,4	0,3
11,3	0,0	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	287,5	0,1
-	-	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	2 254,5	0,4
0,1	0,0	851	Chaussures	2 935,4	0,6
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	9,2	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	8 410,3	1,7
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	585,5	0,1
28,8	0,1	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	2 164,8	0,4
3,7	0,0	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	118,4	0,0
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	44,5	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	-	-
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	190,7	0,0
-	-	885	Horlogerie	18,7	0,0
-	-	891	Armes et munitions	-	-
0,4	0,0	892	Imprimés	3 337,2	0,7
367,9	1,2	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	7 505,9	1,5
3,7	0,0	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	167,1	0,0
0,9	0,0	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	515,6	0,1
-	-	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	826,5	0,2
-	-	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	14,5	0,0
1,5	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	969,4	0,2
13,2	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	498,6	0,1
-	-	911	Colis postaux non classés par catégorie	-	-
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-
-	-	961	Monnaies n'ayant pas cours légal	-	-
-	-	971	Or, à usage non monétaire	1,0	0,0



## Equipe de rédaction

### Coordination Générale

Commissaire Général de l'OBR  
Pacifique MUNYESHONGORE

### Coordination Technique

Directeur de la Planification  
Stratégique et Etudes

Damas BAKURANIMANA

Chef de Service Statistique a.i.

Yvette UWIMANA

### Equipe d'Analyse et de Rédaction

Yvette UWIMANA & Venuste NSABERUGIRA

### Design

Edine NSABIMANA



